

LOUVIONNETS

Quoi de neuf ? automne 2012

Dossiers

Les communes de Novel, Bernex et Thollon ont adressé à la CCPE un dossier concernant 7 boucles raquettes. Pour Novel il s'agit de découvrir le secteur de la Planche, Bernex a retenu les 3 itinéraires au départ de la station qui sont déjà balisés avec du matériel temporaire, depuis 2003. Thollon propose une boucle sur la crête des Mémises, une seconde qui monte vers Lain depuis Chez les Vesins et une troisième qui relie la station à Lajoux. Les élus de la CCPE devraient étudier ce projet durant le mois de septembre.

Itinéraires
raquettes



Bernex
Novel

Mai 2012

LOUVIONNETS
Dossier réalisé avec l'aide technique de l'association Les Vesins

Balisage



Lorsque du mobilier est endommagé il fait l'objet d'une commande de la CCPE auprès du Conseil Général puis il est mis en place par notre association. Depuis des années nous avons beaucoup de difficulté pour obtenir ce matériel pourtant indispensable. Une action importante faite par la CCPE en début d'année avait aboutie

à la promesse que tout le matériel serait livré pour le 2 mai 2012. En fait nous avons obtenu, le 2 juin, un lot de plaques temporaires en PVC. Ce matériel est relativement fragile. Il nous a été indiqué que nous recevions du matériel définitif sans qu'aucun calendrier soit fourni.

Le balisage des boucles « Promenade des Sources » et « Parc de Neuvecelle » avait été acté par la CCPE et le Conseil Général mais celui-ci a souhaité reporter ces opérations de manière à lui permettre de réfléchir à

l'évolution du mobilier pour qu'il soit mieux adapté aux zones urbanisées. Concernant la boucle « Autour de Champeillant » le plan de balisage a été réalisé. Le Conseil Général prend en charge le remplacement du mobilier qui a été mis en place depuis 10 ans. En 2002 les Boucles « du Château », « du Maravant », « du Tilleul et de la Pierre à Cupule » étaient balisées, leur mobilier sera donc changé en 2013 ou 2014. Les boucles du Mt Bénand, du Mt César et de St Paul devant être rebalisées l'année suivante.

Entretien des sentiers

Si la saison a été marquée par de très nombreux arbres tombés sur les chemins, nous avons également eu un effondrement sur le chemin qui monte du Col de Corniens vers Nordevaux.

Après concertation avec M. Julian de l'ONF il est apparu très dangereux de réhabiliter ce chemin exposé à un versant très instable et encombré de gros arbres et de rochers entremêlés. Un ancien chemin a été donc réouvert. Cependant la technicienne du Conseil Général souhaite que cet itinéraire qui est inscrit au PDIPR ne soit pas modifié et que le chemin effondré soit réouvert. A ce jour aucun professionnel n'a été trouvé pour faire un tel travail.



Servitude de marchepied

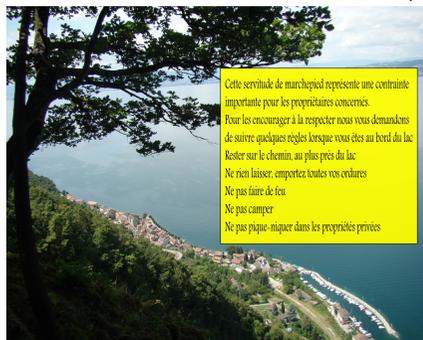
Nous avons poursuivi nos actions visant à obtenir que la servitude de marchepied soit respectée par les propriétaires riverain du Lac Léman - Suite au courrier que nous avait adressé M. le Préfet nous avons sollicité la Ministre de l'Ecologie afin de savoir si, comme il l'affirmait, un travail était bien en cours pour faire évoluer la réglementation

- Avez la commune de Meillerie nous avons élaboré un tract qui est disponible dans une boîte au lettre au départ de la boucle des Bacounis, à la Mairie, dans les commerces et qui est affiché au départ du sentier. Il rappelle les règles en vigueur et demande à ce que les propriétés privées soient respectées. La presse a rendu compte de cette opération. La pétition a été adressé à M. le Préfet, nouvellement arrivé dans notre département. Nous en avons profité pour rappeler le problème rencontré et pour lui demander d'avoir une action plus déterminée que son prédécesseur.

Lac Léman, un domaine public à partager

En suivant le bord du lac Léman vous pouvez être amenés à circuler sur la "servitude de marchepied".

Tout propriétaire riverain d'un lac domanial est tenu de laisser le long du lac un espace libre de 3,25 m de largeur pour permettre le passage des services de la navigation, des pêcheurs et depuis 2006 des piétons.



Cette servitude de marchepied représente une contrainte importante pour les propriétaires concernés. Pour les encourager à la respecter nous vous demandons de suivre quelques règles lorsque vous êtes au bord du lac. Restez sur le chemin, au plus près du lac. Ne rien laisser, emportez toutes vos ordures. Ne pas faire de feu. Ne pas camper. Ne pas piquer niqner dans les propriétés privées.

La servitude de marchepied est définie par les articles L.21312 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.



Commune de Meillerie

Nous vous remercions pour votre aide

LOU VIONNETS

louvionnets@free.fr

Chantier autour du col de Neuvaz

Le chantier sur les chemins de part et d'autre du Col de Neuvaz a été mené à bien. Il a permis d'épierrer les pistes existantes, de réaliser des écoulements d'eau, de limiter la pente sur certains secteurs et de limiter la largeur pour interdire le passage des véhicules à moteur. Sur le versant Bernex nous avons semé de la prairie pour limiter l'impact visuel. Côté Novel, l'entreprise qui est intervenue en 2011 a financé l'achat de graines qui doivent être semées par la Bourgeoisie, propriétaire du terrain. Le travail a été fait entièrement bénévolement par l'association Lou Vionnets,

à la demande de la CCPE. Nous avons travaillé avec l'accord des communes de Novel et de Bernex, de la bourgeoisie propriétaire de certains terrains et avec M. Grivet et M. Curdy qui louent les alpages de part et d'autre du col de Neuvaz. La FRAPNA a été informée des



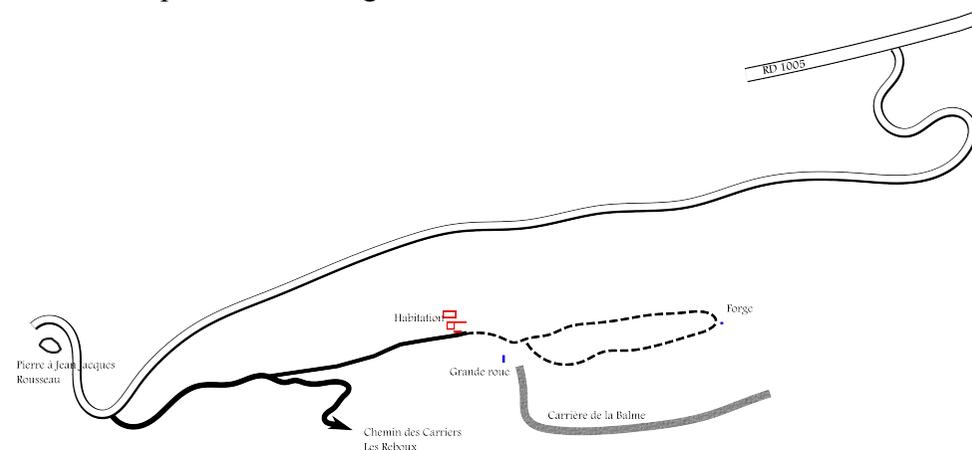
travaux envisagés.

Nous remercions la commune de Meillerie qui a mis à disposition sa mini-pelle durant toute la durée du chantier.

Le bilan fait apparaître 180 h de bénévolat réalisé pour moitié par Armand qui a fait près de 70 h de travail à la Mini-pelle. L'autre moitié a été assuré par des bénévoles qui ont accompagné Armand tout au long de ces journées. Pour Lou Vionnets le coût de ce chantier est d'environ 500 € (Gas-oil et graines).

Carrière de la Balme à Meillerie

Les archéologues du Conseil Général sont venus visiter le site de la carrière de la Balme et se sont proposés pour travailler avec nous à l'étude du site en vue de sa mise en valeur. La commune de Meillerie a fait une demande officielle afin de bénéficier de cette intervention qui permettra d'avoir, gracieusement, un travail de qualité réalisé par des professionnels. Un devis a été sollicité auprès de Chablais Insertion afin que soit réalisé la mise en sécurité des bâtiments ruinés. Le site, situé sur le « Chemin des Bacounis », est très fréquenté et il est important que les bâtiments ne se dégradent pas et que les promeneurs ne soient pas mis en danger. Les travaux envisagés ont été validés par les archéologues.



Chemin du Maravant

Claude Richard, élu de Larringes, a pris son bâton de pèlerin afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation d'un cheminement le long du Maravant. Ses démarches vont permettre d'ouvrir un passage depuis le Sivom vers le restaurant de la Pastourelle. Vous êtes sollicités pour participer à ce chantier qui va nous mobiliser dans les mois à venir.